



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 43

Mercredi 24 novembre 2021

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Mise à l'enquête publique des plans

Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire ordinaire

Projet de BLS Netz AG concernant Ligne Soleure-Moutier, renouvellement tronçon nord (avec étude d'impact sur l'environnement) - modification de projet

Communes: Crémises

Requérante: BLS Netz AG, Projets & Technologie, Genfergasse 11, 3001 Bern

Objet: Le BLS a modifié le projet autour de la station de Crémises-Zoo. Cette modification concerne essentiellement l'élargissement et l'adaptation d'un chemin afin de garantir une desserte pour le pâturage au sud-est de la station.

Pour plus de détails, il y a lieu de se référer au dossier de plans.

Obligation d'EIE: Le projet présent est soumis à l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) selon la loi sur la protection de l'environnement (LPE; RS 814.01). Le rapport d'impact sur l'environnement fait partie intégrante du dossier de demande.

Procédure: La procédure est régie par les articles 18ss de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101), par l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations ferroviaires (OPAPIF; RS 742.142.1) et par la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711).

L'Office fédéral des transports (OFT) conduit la procédure.

Mise à l'enquête: Les plans du projet peuvent être consultés du 1 novembre au 30 novembre 2021 à l'administration communale de Crémises pendant les heures d'ouverture ordinaires.

Piquetage: Avant la mise à l'enquête de la demande, l'entreprise ferroviaire doit marquer sur le terrain par un piquetage, et pour les bâtiments par des gabarits, les modifications requises par l'ouvrage projeté (modifications de terrains, défrichement, acquisition de droits, etc.).

Oppositions: Quiconque a la qualité de partie au sens des dispositions de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) ou de la loi

sur l'expropriation peut, pendant le délai de mise à l'enquête, faire opposition au projet auprès de l'autorité d'approbation.

Les oppositions, écrites et motivées, seront adressées à l'Office fédéral des transports (OFT), Section Autorisations II, 3003 Berne.

Celui qui n'a pas formé opposition est exclu de la suite de la procédure (art. 18f, al. 1 LCdF).

Toutes les objections en matière d'expropriation et les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai (art. 18f, al. 2 LCdF, en liaison avec les art. 35 à 37 LEx). Les demandes d'indemnité ultérieures sont régies par l'art. 41 LEx.

Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard à l'OFT, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête (art. 18c, al. 2 LCdF).

Si les mesures sanitaires actuelles dues au COVID-19 devaient entraîner une consultation limitée sur place des documents, voire pas de consultation du tout, veuillez contacter l'Office fédéral des transports (Tel. 058 483 05 55; sekretariatIN@bav.admin.ch).

Berne, le 27 octobre 2021

Office fédéral des transports, Ittigen et Office des transports publics et de la coordination des transports du canton de Berne



Belprahon

Corvées 2021

Toutes les personnes qui ont effectué des travaux ou corvées pour la commune durant le 2^e semestre sont invitées à remettre leur décompte à Evelyne Rais ou au secrétariat communal jusqu'au 30 novembre 2021, au plus tard.

Belprahon, le 3 novembre 2021

Le Conseil communal



Champoz

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Kauer Marcel, Sous-Moron 2, 2735 Bévillard

Auteur du projet: ATB SA Ingénieurs-conseils SIA USIC, M. Weber Christophe, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier

Lieu dit du projet: Parcelle N° 976, Sous Moron et Prés Vautrins - 2735 Bévillard et 2735 Champoz

Description du projet: Aménagement d'un nouvel accès routier en enrobé bitumineux, démolition du chemin existant avec modelage du terrain. Mise en terre du raccordement électrique et téléphonique

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: zone agricole

Dérogations: 24 LAT

Dépôt public: du 24 novembre au 23 décembre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Champoz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer à la Commune mixte, Les Grands Clos 19, 2735 Champoz, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Champoz, le 24 novembre 2021

Le Conseil communal



Crémises

Mesures d'urgence - pont de la rue Albert Gobat

Le pont se trouvant à la rue Albert Gobat (entre le restaurant et la boucherie) nécessite des mesures d'urgence. De ce fait, le passage sera restreint à 2m90 et le tonnage limité à 18 tonnes.

Merci de respecter ces mesures.

Crémises, le 10 novembre 2021

Le Conseil communal

Assemblée communale de la commune mixte de Crémises

Jeudi 2 décembre 2021 à 20h15 à la halle de gymnastique de Crémises (mesures Covid-19, sans passe sanitaire)

Ordre du jour

1. Information et participation de la population selon art. 58 de la Loi sur les constructions (LC) concernant la modification du Règlement communal de l'affectation du sol et de construction (RAC), art. 7 al. 2 précisant que les établissements exerçant des activités de caractère érotique dans les zones mixtes habitation et activités HA ainsi que Centre C ne sont pas admis.
2. Discuter et approuver le budget 2022 du Syndicat scolaire du Grand Val.
3. Discuter et approuver le crédit d'investissement pour terminer le Plan général d'alimentation en eau PGA d'un montant de: PGA CHF 36'500.- / Subvention canton CHF -7'850.- = A charge de la commune de Crémises CHF 28'650.-.
4. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour la remise en état périodique (REP) des chemins blancs d'un montant de: REP chemins blancs CHF 487'250.50 / Subvention canton et confédération CHF - 58'909.50 = A charge de la commune de Crémises CHF 428'341.-.

- Discuter et approuver un crédit supplémentaire de CHF 43'000.- pour terminer le Plan d'aménagement des eaux (PAE).
- Discuter et approuver un crédit supplémentaire de CHF 9'000.- pour terminer la Révision du plan de zone, aménagement local (PAL).
- Discuter et approuver le Règlement pour la gestion d'un financement spécial pour l'entretien de la charrière du Raimeux et du chemin de la station de pompage selon convention entre le Syndicat des eaux du Raimeux, le Syndicat de propriétaires du chemin de Raimeux et la Commune mixte de Crémines.
- Discuter et approuver le budget 2022 de la Commune mixte de Crémines.
- Prendre connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2021.
- Divers.

Dès le 27 octobre 2021, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune :

- Modification du Règlement communal de l'affectation du sol et de construction (RAC) art. 7 al. 2
- Budget 2022 du SSGV
- Budget 2022 de la Commune mixte de Crémines
- Règlement pour la gestion d'un financement spécial pour l'entretien de la charrière du Raimeux et du chemin de la station de pompage selon convention entre le Syndicat des eaux du Raimeux, le Syndicat de propriétaires du chemin de Raimeux et la Commune mixte de Crémines

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 27 octobre 2021

Le Conseil communal



Passerelle menant au chemin de la paroisse

Nous vous informons que la passerelle menant au chemin de la paroisse est fermée jusqu'à nouvel avis.

Le mauvais état de cette passerelle ne nous permet pas de la laisser ouverte. Le Conseil municipal est en train d'étudier la meilleure solution pour sa réfection.

Des affiches et des cadenas ont été posés pour bloquer l'accès. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

Grandval, le 24 novembre 2021

Le Conseil municipal

Fermeture de route

La réfection des chemins de la REP est en phase de finalisation.

Les travaux des derniers chemins ont débuté cette semaine. De ce fait, les chemins entre Grandval et Belprahon et Grandval et Eschert seront bloqués durant une semaine environ.

Nous vous prions de vous adapter à la signalisation qui est mise en place.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 24 novembre 2021

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants et propriétaires fonciers : M. Laurent Minder, Champs Colnats 23, 2745 Grandval et M. Marc Minder, La Gaillarde 6a, 2745 Grandval

Auteur du projet : BT-L Sàrl, Rue Neuve 17, 2740 Moutier

Emplacement : parcelle N° 1064 au lieu-dit « Grand-Rue 35 ».

Projet : Transformation et changement d'affectation de la grange existante. Création de garages au sous-sol et rez-de-chaussée et aménagement d'un appartement au premier étage. Aménagement d'un balcon au premier étage de la façade Nord. Installation d'une PAC air au sud-est du bâtiment. Suppression de la fosse existante.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone mixte centre Périmètre ISOS

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 décembre 2021 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 24 novembre 2021

Le Conseil municipal



Règlement fixant la procédure et les compétences dans la gestion des débiteurs

La modification du règlement fixant la procédure et les compétences dans la gestion des débiteurs a été publiée durant trente jours, soit du 11 août au 10 septembre 2021.

Durant le délai, aucun recours n'a été déposé. La modification entre donc en vigueur de suite.

Loveresse, le 22 novembre 2021

Conseil communal

Ordonnance complétant le droit cantonal en matière de protection des données et concernant la communication sur Internet

L'ordonnance complétant le droit cantonal en matière de protection des données et concernant

la communication sur Internet d'informations à caractère public a été publiée durant trente jours, soit du 11 août au 10 septembre 2021.

Durant le délai, aucun recours n'a été déposé. L'ordonnance entre donc en vigueur rétroactivement au 1^{er} août 2021.

Loveresse, le 22 novembre 2021

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Monnier Jean-Pierre et Galliot Nicole, rue du Crêt 36, 2740 Moutier

Auteur du projet : De A à Z Sàrl, 1295 Mies

Emplacement : Parcelle N° 788, rue du Crêt 36

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Sud

Zone : H3

Recensement architectural : Bâtiment digne de conservation

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 17 décembre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 17 novembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

Municipalité de Moutier

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Société'halle, le lundi 6 décembre 2021, à 19 h 30

Ordre du jour

- Appel
- Déclarations de groupes
- Procès-verbaux N° 376 du 20 septembre 2021
- Remplacement de M^{me} Morgane Macabrey (PSA) en tant que membre de la Commission scolaire
- Election du Bureau du Conseil de Ville pour l'année 2022, selon les dispositions des articles 6 et 49 du Règlement du Conseil de Ville :
 - du/de la Président(e)
 - du/de la 1^{er}(e) Vice-Président(e)
 - du/de la 2^e Vice-Président(e)
 - des deux scrutateurs
- Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit d'investissement de Fr. 541'000.- relatif au remplacement d'un camion tonne-pompe du corps des sapeurs-pompiers (CRISM)
- Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la création d'un poste d'assistant(e) de vente à 100 % aux Services industriels et de l'Energie
- Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la planification financière 2021-2026
- Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'indexation des salaires pour le personnel et les autorités de Moutier pour l'année 2022

**Validation de vos avis sur la plateforme :
lundi 14h**

- 10. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'adoption du budget communal 2022
- 11. Réponse du Conseil municipal à la motion du PSA demandant que la Ville de Moutier mette en place des activités faisant la promotion de l'égalité dans les classes prévôtoises (N° 1731 –MO 703)
- 12. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du Rauraque relative au plan directeur des eaux de la Birse (N° 1733 – IN 487)
- 13. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente de Moutier à Venir relative au futur Hôpital régional du Jura (N° 1734 – IN 488)
- 14. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PCSI relative aux données communales et cybersécurité (N° 1735 – IN 489)
- 15. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens
- 16. Communications
- 17. Questions orales
- 18. Divers

Affaires en suspens

- N° 1671 – IN 457 | Délai de réponse: 09.04.20; Prol. sans nouveau délai
Interpellation du Rauraque, du 28.10.2019, intitulée: «Repenser la circulation à la rue Beausite à Moutier?».
- N° 1736 – MO 704 | Délai de réponse: 08.02.22
Motion de M. Cédric Erard (PSA) demandant l'intégration de Moutier au projet de Réseau VTT de la République et Canton du Jura
- N° 1737 – MO 705 | Délai de réponse: 08.05.2022
Motion de Moutier à Venir relative à la sortie des personnes âgées
- N° 1738 – QU 398 | Délai de réponse: 08.03.2022
Question écrite de Moutier à Venir relative à l'école ménagère
- N° 1739 – QU 399 | Délai de réponse: 08.03.2022
Question écrite de Moutier à Venir relative au dépassement de crédit lors de la réfection de la piscine
- N° 1740 – QU 400 | Délai de réponse: 08.03.2022
- Question écrite de Moutier à Venir relative au chauffage à distance

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire «Documentation du Conseil de Ville», puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances-du-conseil-de-ville>).
- Le plan de protection de la présente séance est disponible sur le site internet de la Municipalité, dans la documentation du Conseil de Ville du 6 décembre 2021. Ce dernier mentionne notamment les informations suivantes:
- Conformément aux prescriptions de la Confédération, les membres du législatif et de l'exécutif présentant un certificat Covid valable n'auront pas besoin de porter le masque durant la séance. Les Conseillères et Conseillers ne présentant

pas de certificat devront quant à eux porter un masque pour pouvoir participer à la séance.

- Le public et les membres de la presse sont acceptés aux séances, pour autant qu'une fiche d'enregistrement soit remplie à l'entrée de la salle. Le port du masque est obligatoire pour ces personnes.
- A l'issue de la séance, les membres du Conseil de Ville et du Conseil municipal sont cordialement invités à une verrée dînatoire qui se déroulera, au vu de la situation sanitaire, à l'extérieur de la salle.

Moutier, le 8 novembre 2021
Au nom du Conseil de Ville.
Le Président: C. Piquerez
L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

Avis de construction

Requérant : Kohler Jérôme, chemin des Combattes 8, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2718, chemin des Combattes 8

Projet : Remplacement de la piscine existante avec la pose d'une pompe à chaleur

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 24 décembre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 24 novembre 2021
Services Techniques-Urbanisme

Plan de quartier «Moulin II»

Modification du plan de quartier «Moulin II»

Décision cantonale d'approbation

Conformément à l'article 61 de la loi cantonale du 9 juin 1985 sur les constructions, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) a **approuvé**, le 11 novembre 2021, la modification du plan de quartier «Moulin II» adoptée le 26 avril 2021 par le Conseil de Ville de Moutier.

Le plan de quartier modifié entre en vigueur, sous réserve d'un éventuel recours, le lendemain de la présente publication.

Les documents sont déposés publiquement et peuvent être consultés aux **Services Techniques-Urbanisme, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2^e étage**, à la Préfecture du Jura bernois et à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire.

Moutier, le 24 novembre 2021
Conseil municipal



Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Emplacement : parcelle N° 307, au lieu-dit: «La Sorne», Sornetan, commune de Petit-Val.

Projet : élargissement d'un pont comprenant le remplacement d'un tuyau ciment existant par une buse métallique de 3.60 m de largeur et de 1.20 m de diamètre recouverte de groise et de gravier impliquant une légère correction du tracé de

l'actuel ruisseau pour faciliter l'exploitation des terres agricoles.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT, 48 LAE et 38 LEaux.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 décembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 novembre 2021
La préfète: Stéphanie Niederhauser



Fenêtres de l'Avent 2021

Pour apporter de la lumière dans nos coeurs et faire étinceler nos yeux en cette fin d'année particulière, des citoyens et commerces de Reconvilier vont décorer l'une de leurs fenêtres du 1^{er} au 24 décembre 2021, entre 18h et 20h.

Date	Lieu de la fenêtre décorée
01.12.2021	Fam. Bühlmann* Chemin des Bouleaux 12
02.12.2021	EJC, Rue de Bel-Air 20
03.12.2021	Fam. Zbinden*, Rue du Bruye 27
04.12.2021	Camille Ochsenbein / Mélissa Soares, Bellevue 13 & Fam. Anotta*, Rue du Collège 18
05.12.2021	Fête de l'Avent UCAR* (de 11h à 17h), Place Bellevue
06.12.2021	Fam. Bron*, Route de Saules 14
07.12.2021	Librairie de la Source*, Grand-Rue 7
08.12.2021	Janine Monnier*, Rue de Bonné 1
09.12.2021	Fam. Magri, Grand-Rue 86 & Chicstif*, Grand-Rue 84
10.12.2021	Fam. Nicolet*, Chemin des Jonquilles 7
11.12.2021	Fam. Moser & Fam. Lehmann*, Les Molez 3 & 4
12.12.2021	Fam. Buchser*, Rue de Bel-Air 15
13.12.2021	Crèche la Maison du Contour, Rue du Dr. Tièche 10
14.12.2021	Fam. Sollberger*, Route de Chindon 17
15.12.2021	Société d'ornithologie*, Parc ornithologique
16.12.2021	Fam. Bron, La Chaudrette 16
17.12.2021	Fam. Zamfirescu*, Rue du Bruye 41b
18.12.2021	Assemblée Missionnaire*, Grand-Rue 98
19.12.2021	Fam. Coi*, Le Benevis 2
20.12.2021	Fam. Mercato*, Rue de Bonné 26
21.12.2021	Fête de Noël des écoles
22.12.2021	Fam. Wyder*, Rue du Bruye 29
23.12.2021	Fée d'Osa*, Vie des Crêts 5
24.12.2021	Fam. Grüter, Rue du Bruye 1

*avec accueil

L'organisation remercie chaleureusement tous les participants à cette manifestation pour leur enthousiasme.

Reconvilier, le 24 novembre 2021
La commission de la santé et de la prévoyance sociale



Saicourt

Informations communales

Telethon

Le corps de sapeurs-pompiers Val d'Or organise le Telethon le samedi 4 décembre 2021 à la halle de gymnastique du Fuet. La cantine sera ouverte dès 10h. Le certificat Covid est obligatoire pour entrer dans le complexe. Dès 11h30, soupe aux pois, saucisses et crêpes sucrées seront servis. Le nouveau véhicule des pompiers passera également dans les villages pour récolter les dons avec la mascotte 2021 aux heures suivantes: Saicourt à 9h15 et Bellelay à 10h. Le CSP Val d'Or vous attend nombreux pour soutenir cette manifestation.

Fenêtres de l'Avent

La société de promotion de la commune de Saicourt vous propose pour ce Noël son calendrier de l'Avent. Venez nombreux partager un moment convivial lors des différentes fenêtres ouvertes au public dès 18h30 et par tous les temps.

Le comité remercie chaleureusement toutes les personnes qui se sont généreusement engagées à égayé par une fenêtre nos beaux villages pendant cette période magique.

Date	Lieu de la fenêtre décorée
02.12.2021	Chez Patricia Paroz, Route de la Scierie 24, Saicourt
04.12.2021	Au Jardin Sauvage, atelier floral, Route de la Scierie 36, Saicourt
05.12.2021	Chez Rebeca Carril, Route des Genevez 1, Bellelay avec St-Nicolas
07.12.2021	A l'école primaire, Clos du Verger 23, Saicourt
08.12.2021	Chez Thérèse Paroz, Route de la Scierie 29, Saicourt
09.12.2021	Chez Julie Gafner, à la grange, Route de Bellelay 3, Le Fuet
10.12.2021	Chez Sophie Gomez, Les Féverges 20, Le Fuet
11.12.2021	Fenêtre de la Société de promotion à la cabane des bûcherons à Bellelay
12.12.2021	Chez la famille Berger, Rue de la Fromagerie 10, Le Fuet
13.12.2021	A l'école, Route de Bellelay 2, Le Fuet
14.12.2021	Chez Judith Schnegg, Les Vieux Chemins 13, Le Fuet
15.12.2021	Entreprise C. Linder Sàrl et Rêve des Sens, Bout de Bise 8, Le Fuet
16.12.2021	Chez la famille Noirjean, Les Vacherie dessus 1, Le Fuet
17.12.2021	Chez Natacha Claire, Clos du Verger 6, Saicourt
18.12.2021	Chez la famille Bandelier, Impasse de la Forge 3, Le Fuet
19.12.2021	Chez Denise Bandelier, Les Vieux Chemins 21, Le Fuet
20.12.2021	Au Restaurant des 3 Suisses, Saicourt
21.12.2021	Chez Véréne Michel, Chemin des Moines 2, Bellelay
22.12.2021	Chez la famille Wittwer, Route de la Scierie 39, Saicourt
23.12.2021	Ecole secondaire Bellelay (décoration de la fenêtre uniquement)
24.12.2021	Chez Cécile Kubs, Les Vieux Chemins 17, Le Fuet (décoration de la fenêtre uniquement)

Au plaisir de vous rencontrer, nous vous souhaitons d'ores et déjà de belles fêtes de Noël.

PS: pour éviter des déchets inutiles, le comité vous suggère d'emporter avec vous une tasse lors des différentes fenêtres ouvertes au public.

Le Fuet, le 24 novembre 2021

Conseil municipal

Informations communales

Fenêtres de l'Avent – rectificatif

Les fenêtres de l'Avent prévues les 7 et 13 décembre 2021 ne seront pas ouvertes au public. Il y aura uniquement la décoration de la fenêtre.

Le Fuet, le 24 novembre 2021

Conseil municipal



Saules

Factures de fin d'année

Les factures, notes de frais, service dentaire, vacations, corvées, etc... pour l'année 2021 sont à remettre au bureau communal jusqu'au 15 décembre 2021.

Il est rappelé que pour obtenir une contribution communale pour les frais de traitement dentaire des enfants en âge de scolarité, il est nécessaire de présenter tous les justificatifs (factures, remboursements caisse-maladie, rapports du dentiste-conseil officiel du canton de Berne pour les traitements orthodontiques) nécessaires à la détermination du coût net supporté par les parents, conformément au règlement communal. En cas d'absence de ces documents déterminants à l'appréciation de la subvention, la demande sera rejetée.

Saules, le 24 novembre 2021

Conseil communal

Annulation de la Fête de Noël des Ecoles

Comme l'année dernière, la traditionnelle Fête de Noël des Ecoles est annulée en raison de la situation sanitaire actuelle liée au coronavirus.

Saules, le 24 novembre 2021

Conseil communal



Tavannes

Assemblée municipale

Dans l'avis officiel N° 41 du 10 novembre dernier, il est mentionné que le certificat COVID est obligatoire pour participer à l'assemblée municipale du 13 décembre 2021.

Cependant, il s'est avéré que cette condition n'était pas légitime. Nous informons donc la population que cette mesure est levée et que le port du masque sera obligatoire.

Tavannes, le 22 novembre 2021

Le Conseil municipal

Fenêtres de l'Avent

Pour égayé les fêtes de fin d'année, et sur le thème des fenêtres de l'Avent, la commission de l'Environnement avait proposé à la population, particuliers ou commerçants, une décoration originale de fenêtres, vitrines ou portes. Vingt-deux familles et commerces ont répondu favorablement à cet appel. Ces décorations pourront être découvertes durant une journée particulière répartie durant le mois de décembre et visibles entre 18h et 20h. avec

un chaleureux accueil des dites familles. Le programme de cette animation est le suivant:

Date	Lieu de la fenêtre décorée
01.12.2021	Creajardin Zürcher SA, Rue de Tramelan 51
02.12.2021	Jardin de Heidi, Rue du Pasteur Frêne 4
03.12.2021	Boutique l'Essentiel, Rue H.-F. Sandoz 30
04.12.2021	Gilgen Frédéric et Cornelia, Orange 18
05.12.2021	Bohnenblust Jérémie et Delphine, Chemin de la Rive 1
06.12.2021	Energi'Vie, Chemin de la Forge 1
07.12.2021	Jau Heidi, Rue Champs Saliers 5
08.12.2021	Restaurant des Caveaux, Rue du Général Voirol 4
09.12.2021	Ecole à journée continue, Rue du Petit-Bâle 25
10.12.2021	Paroz Fleurs, Rue de la Gare 2
11.12.2021	Allaham Mhd Nour et Bedri Mariyam, Rue du Fuet 5
12.12.2021	Guerbadot Clive et Cindy, Champs la Clary 4
13.12.2021	Atelier les Abeilles, Chemin de la Chavonne 7
14.12.2021	Unis'sons, Rue de la Sagnette 17
15.12.2021	Möri Laurent et Mara, Les Campagnols 25
16.12.2021	AXA Winterthur, Rue H.-F. Sandoz 84
17.12.2021	Buache Thomas et Laetitia, Rue des Prés 39
18.12.2021	Les Sat's, Passage de la Sat 6
19.12.2021	Burri Pierre-André et Rose-Marie, Rue de Tramelan 26
20.12.2021	Salon de coiffure Elysée, Rue de la Gare 4
21.12.2021	Knuchel Hans Markus et Olivia, Chemin de l'Arsenal 10
22.12.2021	Gyger Samuel et Caroline, La Vauche 3
23.12.2021	Chapatte Stéphane et Lecomte Tiffany, Les Cerisiers 1

La population est cordialement invitée à découvrir ces décorations aux heures et dates indiquées ci-dessus. En raison des mesures sanitaires actuellement en vigueur, nous vous déconseillons d'accueillir les personnes à l'intérieur.

Tavannes, le 22 novembre 2021

La commission de l'Environnement

Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses du Laboratoire cantonal à la suite des prélèvements d'eau potable effectués en date du 8 novembre 2021 sur les différents réseaux de distribution de la localité répondent aux dispositions légales.

Tavannes, le 22 novembre 2021

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maitre d'ouvrage et auteurs du projet: Sprunger Viviane et Jean-Marc, La Cornette 2, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 34, La Cornette 2a, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : Fermeture de deux fenêtres, une côté ouest et l'autre côté sud du bâtiment; installation d'une cheminée avec four à pizza

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre A

Dépôt public : du 17 novembre au 16 décembre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 9 novembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Kauer Marcel, Sous-Moron 2, 2735 Bévillard

Auteur du projet : ATB SA Ingénieurs-conseils SIA USIC, M. Weber Christophe, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier

Adresse et lieu-dit du projet : BF 976, Sous Moron 2, 2735 Bévillard, commune de Valbirse et BF 101 Prés Vautrins, 2735 Champoz

Description du projet : Aménagement d'un nouvel accès routier en enrobé bitumineux, démolition du chemin existant avec modelage du terrain. Mise en terre du raccordement électrique et téléphonique

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone agricole

Dérogations : 24 LAT

Dépôt public : du 24 novembre au 23 décembre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une

personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 16 novembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Demande de permis de construire « après-coup »

Requérants/maître d'ouvrage : Baudraz Marie-Jeanne, Rte de Mont-Racine 9a, 2206 Geneveys-sur-Coffrane

Auteur du projet : Doyon Frères SA, Rue Aimé Charpillot 21, 2735 Bévillard

Adresse du projet : BF 457, Rue du Beurnez 3, 2733 Pontenet, commune de Valbirse

Description du projet : remplacement de la porte d'entrée de l'appartement Sud par une porte vitrée et remplacement des volets en façade Sud (volets verts en aluminium)

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre A

Zones/périmètres protégés : Ensemble bâti B

Objets protégés : Objet C, digne de protection

Dépôt public : du 24 novembre au 23 décembre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 19 novembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Des fenêtres à admirer, des animations des élèves à apprécier

Du 1^{er} au 24 décembre, découvrez chaque jour une nouvelle fenêtre décorée dans la commune. A certaines dates (1, 2, 6, 7, 9, 13, 14, 15, 16, 20, 21, et 22

décembre), vous êtes aussi cordialement invités à assister, au même endroit ou à proximité, à 18h30, à une production musicale ou théâtrale préparée par des élèves de l'Ecole primaire; du thé chaud sera par ailleurs servi. Le 8 décembre, une vente de sapins, avec la présence du Saint-Nicolas, aura lieu sur la place du village à Bévillard.

Un programme plus détaillé, sur lequel les classes d'école qui se produiront sont spécifiées et des informations complémentaires indiquées, est à découvrir sur le site www.valbirse.ch, sous la rubrique Actualités/Fenêtres de l'Avent.

Un grand merci à toutes les personnes impliquées. Que la fête soit belle !

Date	Lieu de la fenêtre décorée
01.12.2021	Rond Champ 6, Bévillard*
02.12.2021	Rue Principale 12, Bévillard*
03.12.2021	Rue Edouard-Tièche 4, Bévillard
04.12.2021	Rue Charles Schäublin 5, Malleray
05.12.2021	Rue du Nord 5, Bévillard
06.12.2021	La Ruai 9, Malleray*
07.12.2021	Rue des Corneilles 4, Malleray*
08.12.2021	Rue Principale 49, Bévillard
09.12.2021	Chemin de la Halle 2, Bévillard*
10.12.2021	Route de Moron 5, Malleray
11.12.2021	Rue de la Ravière 23, Pontenet
12.12.2021	Rue des Lilas 13, Malleray
13.12.2021	La Voirde 25, Bévillard*
14.12.2021	Grand-Rue 47, Malleray*
15.12.2021	Rue du Frête 5, Bévillard*
16.12.2021	Rue du Collège 8, Malleray*
17.12.2021	Rue Charles Schäublin 20, Malleray
18.12.2021	Grand-Rue 17, Malleray
19.12.2021	Rue des Tilleuls 6, Malleray
20.12.2021	Les Vernes 4, Pontenet*
21.12.2021	Chemenay 3, Bévillard*
22.12.2021	Rue Principale 14, Bévillard*
23.12.2021	Chemin du Tennis 3, Bévillard
24.12.2021	Grand-Rue 9, Malleray

*Dates avec animation de l'Ecole, de 18h30 à 18h45 environ

Bévillard, le 22 novembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15h à 17h

Jeudi 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h

Jeudi 14h à 18h

Service de sécurité:

Lu – ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15h à 16h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.–)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Accès libre

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Service sécurité 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics

Electricité.Eau. 032 494 12 22

Service de piquet

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch



informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 17 h à 19 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directeur du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M. Alexandre Mouche, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: communesaules@bluewin.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeimnde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h30
Site internet: www.sorvilier.ch